

Base Nationale des Opérateurs
Chiens, chats et furets

GUIDE UTILISATEUR À DESTINATION DES ACTIVITES DE GARDES



TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Le contexte réglementaire

4

Les acteurs

5

L'Opérateur

Se connecter ou s'inscrire à la Base Nationale des Opérateurs

6

S'inscrire en tant qu'Opérateur

7

Inscrire un établissement principal

8

Modifier ses informations

9

Modifier ses informations

10

Déclarer des installations

Déclarer ses activités, espèces, personnel qualifié

11

Déclarer son vétérinaire sanitaire

12

Une déclaration à remplir pour chaque activité

13

Espèce Chiens

Décrire le local sain

14

Décrire le local quarantaine

15

Décrire le local infirmerie et maternité

15

Récapitulatif de la déclaration pour l'espèce chiens

16

Espèce Chats

Décrire le local sain	17
Décrire le local quarantaine	18
Décrire le local infirmerie et maternité	19
Récapitulatif de la déclaration pour l'espèce chats	20

Espèce Furets

Déclaration des installations	21
-------------------------------	----

Récapitulatifs et validation de la déclaration

Récapitulatif de l'activité	22
Récapitulatif général et transmission de la déclaration	23

Contacts



INTRODUCTION

Le contexte réglementaire

Depuis le 21 avril 2021, la Loi de Santé Animale (LSA) « Mise en conformité - règlement (UE) 2016/429 du Parlement Européen et du Conseil vous oblige à déclarer les installations de votre élevage, animalerie, association, refuge ou fourrière. Pour ce faire, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a délégué à I-CAD la mise en place d'une plateforme sur laquelle vous devez créer et renseigner un compte dédié.



Leur(s) établissement(s)



Leur(s) installation(s)

Créée par le Fichier National I-CAD à la demande du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la Base Nationale des Opérateurs est une plateforme en ligne qui permet désormais aux opérateurs concernés de s'inscrire, mettre à jour leurs coordonnées, déclarer leurs établissements et leurs installations.



Les acteurs

La Base Nationale des Opérateurs concerne plusieurs type d'acteurs, d'établissements et d'activités. Nous vous invitons à en trouver ici les définitions principales.



L'OPÉRATEUR

Est un opérateur toute personne physique ou morale ayant des animaux sous sa responsabilité, y compris pour une durée limitée, à l'exclusion des vétérinaires et des détenteurs d'animaux de compagnie à des fins privées non commerciales.



L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL OU SECONDAIRE

L'établissement désigne toute structure ou lieu où s'exerce l'activité de l'opérateur, à titre temporaire ou permanent.

A NOTER : Pour certains opérateurs, l'établissement principal aura pour rôle d'administrer des établissements ayant une activité en lien avec les animaux domestiques. Ces derniers pourront également s'inscrire comme Opérateurs et signaler qu'ils gèrent administrativement des établissements.

Depuis le 21 avril 2021, la Loi de Santé Animale (LSA) « Mise en conformité - règlement (UE) 2016/429 du Parlement Européen et du Conseil vous oblige à déclarer les installations de votre élevage, animalerie, association, refuge ou fourrière. Pour ce faire, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a délégué à I-CAD la mise en place d'une plateforme sur laquelle vous devez créer et renseigner un compte dédié.

J'AI DÉJÀ UN COMPTE

SE CONNECTER



[J'ai oublié mon mot de passe](#)

JE CRÉE MON COMPTE



Je me déclare en tant qu'**opérateur** et peux déclarer un ou plusieurs établissement(s)



Je me déclare en tant qu'**établissement** d'un opérateur



Je suis une **famille d'accueil** et je gère mes collaborations

Se connecter à la Base Nationale des Opérateurs

La Base Nationale des Opérateurs est une plateforme en ligne, accessible via internet.



LIEN D'ACCÈS

basenationaleopérateurs.i-cad.fr

POUR SE CONNECTER, IL FAUT SE MUNIR :

- Le numéro de SIRET de votre société
- Un mot de passe personnel (14 caractères - incluant au minimum une majuscule et un chiffre - A créer lors de la première connexion)

S'inscrire sur la Base Nationale des Opérateurs



CRÉER



Pour l'inscription de l'opérateur

PREMIERE INSCRIPTION

Création de l'Opérateur et de son Etablissement principal

Pour vous inscrire, choisissez l'option "**Je me déclare en tant qu'opérateur et peux déclarer un ou plusieurs établissement(s)**".

OPÉRATEUR

S'inscrire en tant qu'opérateur

Votre inscription en tant qu'Opérateur va d'abord consister à remplir les informations liées à votre siège administratif.

1

2



Renseignez l'identifiant SIRET de votre société : Une récupération automatique de l'adresse est alors effectuée et vous évite de devoir saisir des informations déjà connues.

SIÈGE SOCIAL

Type d'identifiant*		
	Démonimation usuelle	
Numero	Type de voie*	Nom de voie*
	Code postal*	Ville*



Renseignez ensuite les informations du responsable légal de votre société. Une facilité de saisie permet de signaler à cette étape que le responsable légal sera également le contact opérationnel dans le cadre de la BNO.

RESPONSABLE LÉGAL

Civilité*	Prénom*	Nom*
Fonction*	Téléphone	
Adresse e-mail	Confirmation adresse e-mail	

Le responsable légal est le contact opérationnel ☐ Oui ☐ Non



Renseignez les informations du contact opérationnel s'il est différent du responsable légal.



Créez votre mot de passe de connexion (14 caractères)



Le responsable légal est la personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts d'une autre personne morale (par exemple, une société représentée par son dirigeant).



Le contact opérationnel est le référent en charge des déclarations d'installation et des problématiques sanitaires.

ETABLISSEMENT

Etape 2 : Inscrire son établissement principal



Après avoir renseigné les informations rattachées au siège administratif, cochez l'option "activité de garde".

Renseignez également :

- L'adresse de l'établissement principal si ce dernier est différent du siège administratif,
- Le numéro de compte I-CAD,
- Le numéro NUMAGRIT si vous en possédez un.

Accueil ► Création de mon compte opérateur

Création du compte opérateur **Création de l'établissement principal**

ACTIVITÉ(S)

☐ Fourrière ☐ Refuge ☐ Eleveur ☒ Pension ☐ Association sans refuge

☐ Gestion administrative des établissements

ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

L'adresse de votre établissement est-elle la même que celle de l'opérateur ?* ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous un compte I-CAD ?* ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous un Numagrit ?* ☐ Oui ☐ Non

Ingenium animalis, en tant que gestionnaire du fichier national d'identification des chiens, chats et furets, en charge de la gestion de la base nationale des opérateurs, collecte ces informations afin de valider votre enregistrement en tant qu'opérateur. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, veuillez-vous rendre sur la politique de confidentialité en bas du formulaire d'inscription.

◀ PRÉCÉDENT SUIVANT ▶

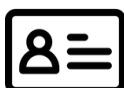
Une fois les informations renseignées, votre inscription et la déclaration de votre établissement principal sont validées. Vous allez recevoir un e-mail vous permettant d'activer le compte.

A Noter : Si vous avez désigné un autre contact opérationnel, c'est ce dernier qui recevra le lien d'activation.

Mon espace opérateur SOCIETE



Modifier / Consulter mes informations



Modifier/Consulter mes informations

Vous pouvez modifier :

- La dénomination usuelle.
- L'adresse du siège social.
- Les informations du responsable légal.
- Les informations du contact opérationnel. En changeant le nom, prénom et adresse e-mail du contact opérationnel, je désigne alors une nouvelle personne en charge des déclarations. Un e-mail lui sera alors adressé afin qu'il puisse se connecter au compte.

1 ————— 2

MON ESPACE

Modifier mes informations

Créer et gérer mes établissements

Informations du compte opérateur

SIÈGE SOCIAL

Type d'identifiant*

N° SIRET

Raison sociale*

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Numéro

39

Type de voie*

BO

Code postal*

75017

SIRET*

77569199100019

Dénomination usuelle

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Nom de voie*

BERTHIER

Ville*

PARIS 17

RESPONSABLE LÉGAL

Madame

Prénom*

gwenaelle

Nom*

diallo

Fonction*

RSP

Téléphone

Email

testabcde@test.fr

Confirmation email

Le responsable légal est le contact opérationnel ?*

☒ Oui ☐ Non

Informations de l'établissement principal

Ajouter un établissement

Dans votre espace Opérateur, cliquez sur la rubrique « Créer et gérer mes établissements », puis sur le bouton « Créer un établissement » en bas de l'écran.

Mon espace ► Créer et gérer mes établissements

Créer et gérer mes établissements

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

INFORMATION COMPTE ÉTABLISSEMENT

SOCIETE
SOCIETE



Visualiser / modifier
l'établissement

DÉCLARATION ÉTABLISSEMENT

État
Modifié le
Par



Créer et modifier
la déclaration

1 / 2 ÉTABLISSEMENTS(S) RATTACHÉ(S) À L'OPÉRATEUR

PAGES : 1 / 1



PRÉCÉDENT

CRÉER UN ÉTABLISSEMENT



Créer un
établissement

Pour ajouter un établissement, vous devrez renseigner :

- Le SIRET de l'établissement,
- La dénomination sociale de l'établissement,
- Les coordonnées de l'établissement,
- L'identité et l'adresse du contact opérationnel,
- L'adresse email du contact opérationnel,
- L'activité de l'établissement.

DÉCLARER MES INSTALLATIONS

Déclarer les activités, espèces, personnel qualifié

Avant le début d'une déclaration, vous visualisez les informations liées au siège administratif et à l'établissement.

Vous devez ensuite renseigner :

- Les espèces détenues.
- Le nombre de personnes justifiant des connaissances requises par la réglementation pour l'espèce Chiens et/ou Chats.

Mon espace ► Déclaration établissement - Étape 3

Déclaration établissement SOCIETE



ACTIVITÉE(S)

☐ Fourrière ☐ Refuge ☐ Eleveur ☒ Pension ☐ Association sans refuge

ESPÈCE(S)

Espèces détenues dans l'établissement ☐ Chiens ☐ Chats ☐ Furets

HABILITATION(S)

Nombre de personne(s) détentrice(s) d'une habilitation intervenant dans l'établissement pouvant justifier de ses connaissances ou de sa formation au sens de l'article L214-6-1 du CRPM

Toutes espèces
confondues

Pour les chiens

Pour les chats

◀ PRÉCÉDENT

MODIFIER ✎

SUIVANT ▶



Déclarer son vétérinaire sanitaire

Un **vétérinaire sanitaire** est un vétérinaire titulaire d'une habilitation sanitaire délivrée par le Préfet. Il réalise des missions réglementées de santé publique vétérinaire pour le compte de l'éleveur ou du détenteur des animaux qui l'ont désigné comme vétérinaire sanitaire.

Avant de commencer votre déclaration d'installation, vous devez désigner votre vétérinaire sanitaire, et éventuellement la clinique dans laquelle il travaille. Un champ de recherche vous permet de le rechercher soit par son nom, soit par celui de la clinique.

VÉTÉRIINAIRE SANITAIRE

Sélection du vétérinaire sanitaire

☒ Rechercher le vétérinaire

☐ Rechercher la clinique

Insérer le nom du vétérinaire*

Sélectionner la clinique*

DÉCLARER DES INSTALLATIONS

Une déclaration à remplir pour chaque activité

Si vous cumulez plusieurs activités au sein de votre établissement, comme celle d'éleveur, alors vous devez compléter une déclaration d'installation pour l'activité de garde et une déclaration d'installation pour l'activité éleveur. Un récapitulatif s'affichera automatiquement à l'issue de chacune des déclarations.

▼ Pension

▼ Chiens

Local sain

Quarantaine

Infirmerie

Recapitulatif chiens

► Chats

► Furets

Recapitulatif Pension

 Pension - Chien - Local sain

Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»

Merci de remplir tous les champs.

LOCAL SAIN DE 5 M² À MOINS DE 10 M²
Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0

Nombre d'hébergement(s) par type et nombre de chiens pouvant y être détenus

● Sans courette ni parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
● Avec courette sans parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
● Sans courette et avec parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
● Avec courette et parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
● Avec un accès continu à un espace extérieur collectif de parc attenant		Pour un nombre de chiens de	

LOCAL SAIN 10 M² ET PLUS
Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

● Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité		Pour un nombre de chiens de	
---	----------------------	-----------------------------	----------------------

PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT



ESPÈCE CHIENS

Décrire le local sain

Pension - Chien - Local sain

Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»

Merci de remplir tous les champs.

LOCAL SAIN DE 5 M² À MOINS DE 10 M²
Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0

Nombre d'hébergement(s) par type et nombre de chiens pouvant y être détenus

☒ Sans courette ni parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
☒ Avec courette sans parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
☒ Sans courette et avec parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
☒ Avec courette et parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
☒ Avec un accès continu à un espace extérieur collectif de parc attenant		Pour un nombre de chiens de	

LOCAL SAIN 10 M² ET PLUS
Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

☒ Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité		Pour un nombre de chiens de	
--	----------------------	-----------------------------	----------------------

PRÉCÉDENT ENREGISTRER SUIVANT

Le local sain est le lieu de détention d'animaux ne faisant pas l'objet d'une quarantaine, de soins ou de maternité.

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements par paliers en mètre carré et y associer le nombre de chiens détenus.

Ainsi, l'hébergement peut faire :

- plus de 5m² mais moins de 10m²
- plus de 10m²

Au-delà de 5m², vous devez également préciser si l'hébergement est :

- Sans courette, ni parcs attenants
- Avec courette, sans parcs attenants
- Sans courette, avec parcs attenants
- Avec courette et parcs attenants
- Avec un accès continu à un espace extérieur collectif.



La "Courette" est une zone en plein air à laquelle les chiens ont accès en permanence et dont la surface est adaptée à leurs besoins en fonction de la race.

Le "Parc attenant" est le parc permettant l'ébat des chiens - distinct de leur l'hébergement.

ESPÈCE CHIENS

Décrire le local Quarantaine

 Pension - Chien - Quarantaine

Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»

Merci de remplir tous les champs.

LOCAL DE QUARANTAINE DE 5 M² À MOINS DE 10 M² Nombre d'hébergement(s) : 0

Nombre d'hébergement(s) par type et nombre de chiens pouvant y être détenus

● Sans courrette ni parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
● Avec courrette sans parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
● Sans courrette et avec parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
● Avec courrette et parc attenant		Pour un nombre de chiens de	
● Avec un accès continu à un espace extérieur collectif de parc attenant		Pour un nombre de chiens de	

LOCAL DE QUARANTAINE 10 M² ET PLUS Nombre d'hébergement(s) : 0

RÉCAPITULATIF QUARANTAINE

● Nombre d'hébergement(s)		Pour un nombre de chiens de	
---------------------------	----------------------	-----------------------------	----------------------

PRÉCÉDENT ENREGISTRER SUIVANT

Le **local quarantaine** est le local permettant l'isolement d'animaux sans contact, direct ou indirect, avec des animaux en dehors de ce local en vue de vérifier l'absence de propagation d'une ou de plusieurs maladies déterminées pendant que les animaux à l'isolement sont placés sous observation pour une durée déterminée et, si nécessaire, soumis à des tests et à des traitements.

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements par paliers en mètre carré et y associer le nombre de chiens détenus.

Décrire le local Infirmerie

 Pension - Chien - Infirmerie

Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»

Merci de remplir tous les champs.

INFIRMERIE Nombre d'hébergement(s) : 0

Nombre d'hébergement(s) par type et nombre de chiens pouvant y être détenus

● Nombre d'hébergement(s)		Pour un nombre de chiens de	
---------------------------	----------------------	-----------------------------	----------------------

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE

● Nombre d'hébergement(s)		Pour un nombre de chiens de	
---------------------------	----------------------	-----------------------------	----------------------

PRÉCÉDENT ENREGISTRER SUIVANT

L'**infirmerie** est le local dédié à l'hébergement des animaux malades ou blessés. Pour plus d'information sur la réglementation applicable, consultez [l'arrêté du 19 juin 2025](#) fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements de ce type et le nombre de chiens pouvant y être accueillis.

ESPÈCE CHIENS

Récapitulatif de la déclaration - Chiens

Une fois la description des installations terminée pour le chien, j'accède à une fiche récapitulative. Je peux revenir en arrière pour effectuer des corrections.



Recapitulatif chiens

Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

RÉCAPITULATIF QUARANTAINE

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE / MATERNITÉ

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

Récapitulatif général

TOTAL GÉNÉRAL CHIENS

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

ESPÈCE CHATS

Décrire le local sain

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements individuels et collectifs supérieurs à 2m².

Pour l'hébergement collectif de plus de 2m², vous devez renseigner la surface au sol et vous pouvez ajouter un nouveau local via l'option :

Ajouter un hébergement adapté aux chats 



Pension - Chat - Local sain

Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire» 

Merci de remplir tous les champs.

LOCAL SAIN INDIVIDUEL DE 2 M² ET PLUS

Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0 

Nombre d'hébergement(s) adapté(s) aux chats

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chat de

LOCAL SAIN COLLECTIF DE 2 M² ET PLUS

Hébergement(s) autre que quarantaine, infirmerie ou maternité Nombre d'hébergement(s) : 0 

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chat de



 PRÉCÉDENT

ENREGISTRER 

SUIVANT 

ESPÈCE CHATS

Décrire le local quarantaine

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements individuels et collectifs supérieurs à 2m². Vous devez également déclarer la surface au sol de chaque hébergement et sa capacité d'accueil.

Ajouter un hébergement adapté aux chats +



Pension - Chat - Quarantaine

Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»



Merci de remplir tous les champs.

LOCAL DE QUARANTAINE INDIVIDUEL DE 2 M² ET PLUS Nombre d'hébergement(s) : 0



Nombre d'hébergement(s) adapté(s) aux chats

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chat de

LOCAL DE QUARANTAINE COLLECTIF DE 2 M² ET PLUS Nombre d'hébergement(s) : 0



RÉCAPITULATIF QUARANTAINE

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chat de



PRÉCÉDENT

ENREGISTRER ✓

SUIVANT

ESPÈCE CHATS

Décrire le local Infirmerie

Vous devez déclarer le nombre d'hébergements de ce type et le nombre de chats pouvant y être accueillis.



Pension - Chat - Infirmerie

Voir les définitions de «hébergement», «situation normale» et «situation dérogatoire»



Merci de remplir tous les champs.

INFIRMERIE Nombre d'hébergement(s) : 0



Nombre d'hébergement(s) adapté(s) aux chats

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chat de

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chat de



◀ PRÉCÉDENT

ENREGISTRER ✓

SUIVANT ▶

ESPÈCE CHATS

Récapitulatif de la déclaration - Chats

Une fois la description de vos installations terminée, vous accédez à une fiche récapitulative de vos installations et capacités d'accueil pour l'espèce "Chats".

A noter : Vous pouvez revenir en arrière à tout moment pour modifier les informations si elles sont incorrectes.

 Recapitulatif chats

Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

● Nombre d'hébergement(s)

1

Pour un nombre de chats en situation normale

6

En situation dérogatoire

8

RÉCAPITULATIF QUARANTAINE

● Nombre d'hébergement(s)

3

Pour un nombre de chats en situation normale

3

En situation dérogatoire

6

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE

● Nombre d'hébergement(s)

0

Pour un nombre de chats de

0

Récapitulatif général

TOTAL GÉNÉRAL CHATS

● Nombre d'hébergement(s)

4

Pour un nombre de chats en situation normale

9

En situation dérogatoire

14

◀ PRÉCÉDENT

ENREGISTRER ✓

SUIVANT ▶

ESPÈCE FURETS

Déclaration d'installations - Furet

Déclarez le nombre d'hébergements adaptés à un furet et leur capacité d'accueil avant d'accéder au récapitulatif de la déclaration pour cette espèce.



Pension - Furets - Hébergement furets

Merci de remplir tous les champs.

HEBERGEMENT FURETS Nombre d'hébergement(s) : 0



Nombre d'hébergement(s) adapté(s) aux furets

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de furet de

RÉCAPITULATIF HEBERGEMENT FURETS

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de furet de



Recapitulatif furets

Récapitulatif général

TOTAL GÉNÉRAL FURETS

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de furet de

PRÉCÉDENT

ENREGISTRER ✓

SUIVANT ▶

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

Récapitulatif de l'activité

Après avoir déclaré vos installations, vous accédez aux récapitulatifs de l'ensemble de votre activité. Vous visualisez le nombre d'hébergements par type d'installation et leurs capacités de détention.

En cas de besoin, vous pouvez revenir en arrière pour effectuer des corrections.

Récapitulatif Pension

Récapitulatif chiens

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

RÉCAPITULATIF QUARANTAINE

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chiens de

Récapitulatif chats

RÉCAPITULATIF LOCAL SAIN

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chats de

RÉCAPITULATIF QUARANTAINE

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chats de

RÉCAPITULATIF INFIRMERIE

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de chats de

Récapitulatif furets

RÉCAPITULATIF HEBERGEMENT FURETS

● Nombre d'hébergement(s)

Pour un nombre de furets de

◀ PRÉCÉDENT

ENREGISTRER ✓

SUIVANT ▶

Récapitulatif général et transmission de la déclaration

Récapitulatif général et validation

OPÉRATEUR RATTACHÉ

Type d'identifiant*

SIRET

Dénomination usuelle

SIRET

COORDONNÉES DE LA STRUCTURE

Type d'identifiant*

N° SIRET

Raison sociale*

Numéro

Type de voie

Codex postal*

SIRET*

Dénomination usuelle

Nom de voie*

Ville*

CONTACT OPÉRATIONNEL

Civilité*

Monsieur

Prénom*

Nom*

Fonction*

Email*

Mot de passe*

Prénom*

Nom*

Telephone

Confirmation email*

Confirmation mot de passe*

ACTIVITÉ(S)

☐ Fourrière
 ☐ Refuge
 ☐ Eleveur
 ☒ Pension
 ☐ Association sans refuge

ESPÈCE(S)

Espèce(s) en lien avec l'établissement

☒ Chiens
 ☒ Chats
 ☒ Furets

HABILITATION(S)

Nombre de personne(s) détentrice(s) d'une habilitation intervenant dans l'établissement pouvant justifier de ses connaissances ou de sa formation au sens de l'article L214-6-1 du CRPM

Toutes espèces confondues

1

Uniquement pour les chiens

1

Uniquement pour les chats

1

DÉCLARATION DE MES INSTALLATIONS

ACTIVITÉ PENSION

Chiens

Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

Hébergements

0

Nombre de chiens

0

Chats

Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

Hébergements

0

Nombre de chats

0

Furets

Récapitulatif des installations et capacités d'accueil

Hébergements

0

Nombre de furets

0

Dernière étape avant validation : visualisez le récapitulatif général de votre déclaration

Une fois toutes vos installations renseignées, vous pourrez visualiser un récapitulatif comprenant de vos informations déclarées.

Vous pouvez encore apporter des corrections à cette étape via l'icône du stylo.

Une fois la déclaration terminée, vous pouvez la valider.

A savoir : Vous pourrez procéder à la mise à jour de votre déclaration à tout moment après la première inscription, et renouveler le processus de validation.

Attention :

Après avoir déclaré vos installations, nous vous demanderons de téléverser le Cerfa n° 15983 (désignation du vétérinaire sanitaire)

Que se passe-t-il après votre déclaration d'activité ?

Une fois votre déclaration d'activité validée, elle sera transmise à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de votre département pour vérification. Après validation des informations, vous recevrez un récépissé confirmant l'enregistrement de votre déclaration

23

Vos Contacts BNO

Des guides et tutoriels vidéo

Afin de vous accompagner dans la prise en main de la plateforme, l'ensemble des guides utilisateurs et des des tutoriels vidéos de la Base Nationale des Opérateurs sont mis à votre disposition sur le site

www.i-cad.fr/BNO

Un service support

Pour toute question complémentaire ou en cas de problème technique, un service support dédié est à votre disposition (par mail uniquement) :

contact.basenationaleopérateurs@i-cad.fr



Une délégation du

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Le ministre
de l'Agriculture
et de la Souveraineté
alimentaire

**Base Nationale des Opérateurs
Chiens, chats et furets**

contact.basenationaleopérateurs@i-cad.fr